

COORDINATION DES ASSOCIATIONS
opposées au projet d'aéroport de Notre Dame des Landes
ACIPA BP 5 44130 Notre Dame des Landes

Notre Dame des Landes le 18 juillet 2007

à Monsieur BORLOO
Ministre de l'Ecologie, du Développement
et de l'Aménagement durables

copie à Monsieur Fillon, Premier Ministre
Monsieur Bussereau, secrétaire d'Etat chargé des Transports
Madame Kosciusko-Morizet, secrétaire d'Etat à l'Ecologie

OBJET : projet d'aéroport de Notre Dame des Landes

Monsieur le Ministre,

Nos associations souhaitent attirer votre attention sur le projet d'un nouvel aéroport à Notre Dame des Landes et vous demandent une audience afin de vous entretenir de plusieurs points du dossier qui les préoccupent.

Nous avons noté que la Commission d'Enquête publique, dans son rapport du 13/04/07 préalable à la Déclaration d'Utilité publique, a repris, à la page 353, un certain nombre de critiques que nous avons formulées durant l'enquête.

En effet, la Commission d'Enquête n'a pu que constater que ledit projet d'aéroport avait pour conséquence :

- « - *un lourd tribut pour l'environnement (eau, faune et flore) ;*
- *un lourd tribut pour l'agriculture (près de 1000ha de terres agricoles sacrifiées –voire plus à long terme) ;*
- *un impact socio-économique fort sur les communes limitrophes ;*
- *des mesures de compensation qui semblent trop limitées ou tout au moins pas suffisamment détaillées pour les communes de la CCEG (...)*
- *des incertitudes qui restent à lever sur les liaisons fer : tram-train et TGV Rennes-NDDL ;*
- *un pari sur l'avenir. »*

Force est de constater que ces critiques sont d'une particulière gravité et auraient amplement justifié l'expression d'un avis défavorable de la part de la Commission d'Enquête.





Nous regrettons que les membres de cette commission aient émis un avis favorable alors qu'ils n'ont manifestement pas été convaincus de l'utilité du projet qui était soumis à leur analyse puisqu'ils ne le qualifient que de « pari sur l'avenir ».

Nous pensons pour notre part que ce « pari sur l'avenir » est d'autant plus risqué que des faits récents tels que le rapport du GIEC ou l'engagement du chef de l'Etat à respecter le

Pacte Ecologique, ajoutés à la raréfaction des ressources en pétrole, ne plaident pas en faveur du développement du transport aérien, tout au moins sur les courtes distances, et rendent aléatoire la possible saturation du site aéroportuaire actuel, qui, rappelons-le, n'atteint pas, à l'heure actuelle, la moitié de sa capacité.

S'agissant des solutions alternatives, la Commission a regretté, à la page 354 de son rapport, que la question de l'alternative « Solidarités Ecologie » (une seule piste Est-Ouest) n'ait pas pu être totalement traitée par le débat public.

Par ailleurs, dans son analyse, à la page 352, la Commission reprend intégralement les arguments des porteurs du projet pour repousser la solution alternative sur le site actuel de Nantes Atlantique :

-  *contraintes foncières : 320 ha disponibles alors qu'un outil adapté à la demande exige probablement un minimum de 700ha ;*
-  *contraintes techniques : implantation ILS sur piste 21, temps de roulage si les installations actuelles sont réutilisées*
-  *contraintes environnementales : importance des populations touchées par les nuisances sonores, atteinte à des milieux de haute qualité protégés de façon réglementaire...*
-  *contraintes liées au survol de zones habitées : risque lié au survol de zone d'habitat dense...*

Nous persistons à soutenir que ces affirmations sont sans fondement et que, au contraire, l'alternative que nous soutenons, a fait l'objet d'une approche sérieuse et argumentée qui montre qu'elle :

- réduirait considérablement les nuisances sonores sur l'agglomération nantaise.
- supprimerait les risques liés au survol de zones d'habitat dense.
- aurait un coût très inférieur à celui du projet de Notre Dame des Landes.

C'est pourquoi nous renouvelons la demande, qu'avant toute Déclaration d'Utilité Publique, soit faite une étude sérieuse sur cette alternative qui a été repoussée jusqu'à présent. C'est notamment pour vous entretenir de ce sujet que nous sollicitons une audience.

Souhaitant que ce courrier retienne votre attention, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Pour la coordination des associations - Claude Colas